



Intitulé de l'action	Moniteur-guide de pêche de loisir – Niveau IV Code(s) NSF : 335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs
Prérequis, public concerné, effectif	Exigences préalables requises : - attestation de formation au secourisme : PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST ; - attestation de 50 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire du titre de maître-nageur sauveteur ; - présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique de pêche de loisirs ; - satisfaire à un test technique de maîtrise d'une technique de pêche, au choix du candidat, parmi la pêche au coup, la pêche à la mouche ou la pêche au lancer (exigences spécifiques / technique). Effectif de groupe plafonné à 12 stagiaires
Catégorie d'action	Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés ; Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ;
Présentation générale (problématique, intérêt)	Le poids socioéconomique du secteur de l'encadrement de la pêche de loisir est difficile à mesurer avec exactitude, cependant quelques chiffres peuvent être avancés : - la Fédération nationale pour la pêche en France (FNPF) et la protection du milieu aquatique représente deux millions de pêcheurs membres d'une association agréée ; - la pêche est l'un des premiers loisirs des français permettant le développement d'activités économiques telles que les industries de matériels et de fournitures et les hébergements spécialisés. Le chiffre d'affaires est estimé à plus de trois milliard d'euros et les emplois à près de 15 000. Le secteur professionnel est marqué par un auto-entreprenariat fort. L'enquête métier « Mieux connaître les moniteurs et guides de pêche » de 2014 fait ressortir un nombre d'emplois en croissance dans des métiers polyvalents avec des compétences variées : gestion de structure, commercialisation de produits, entretien des sites de pratique, connaissance de publics, sécurisation de l'encadrement notamment des publics mineurs, partenariats...
Objectifs, débouchés, poursuites, passerelles. En savoir + : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/28573	L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances. Il encadre tous types de publics, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, animation, apprentissage et éducation. Le moniteur-guide de pêche de loisir exerce ses fonctions au sein de structures privées ou publiques dont notamment : - les Ecoles de pêche, les ateliers pêche nature (APN), la Fédération sportive de pêche, - les Fédérations départementales de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAPPMA), - les associations agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA), - les accueils collectifs de mineurs avec et/ou sans hébergements, les comités d'entreprise, - les collectivités territoriales et Centres Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), - les associations notamment sportives, les structures à vocation touristique, les chartes de pays. Possibilités de validation d'autres mentions BPJEPS (UC 1-2 déjà acquises), de poursuite en DEJEPS.
Contenu et Méthodes	UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention « Pêche de loisir » Concevoir, conduire, évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage UC 4: Mobiliser les techniques de la mention « Pêche de loisir » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la « Pêche de loisir » Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de pêche Maîtriser et faire appliquer les règlements de la pêche Garantir des conditions de pratique en sécurité.

<p>Compétences/ Capacités professionnelle s visées</p>	<p>Le titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « pêche de loisirs » garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité et de maîtrise de l'environnement, tout en assurant la qualité pédagogique des prestations.</p> <p>Le moniteur - guide de pêche de loisir est amené à exercer six fonctions principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Il accompagne des publics et anime des activités auprès de groupes ou d'individuels dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. 2 - Il initie aux techniques de pêche et en particulier aux techniques de pêche à la mouche, au lancer et au coup dans le respect des règles et des normes de sécurité en vigueur. 3 - Il entretient des relations avec l'environnement professionnel et territorial. 4 - Il participe à des actions d'éducation à l'environnement. 5 - Il participe à la promotion et à la gestion administrative et financière de l'activité. 6 - Il participe à la préparation d'actions de promotion du tourisme pêche, de prestations de pêche de loisirs et de compétition. <p>Dans le cadre de son activité, il peut être amené à participer à l'élaboration des projets de développement durable de l'activité pêche en relation avec des partenaires sur un territoire identifié et à participer à des actions de gestion et de protection des milieux aquatiques.</p>																				
<p>Durée & Dates</p>	<p>Durée totale 1 360 h dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 750 h de formation (MFR + Fédération de Pêche) ▪ 610 h de stage en milieu professionnel <p>Étalement de Février à Décembre</p>																				
<p>Lieu</p>	<p>MFR - 20 rue Beaulieu - Périgueux (24) / Site aux normes d'accessibilité public handicapé Fédération Pêche Dordogne - 16 rue des Prés - 24000 Périgueux</p>																				
<p>Coût par participant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats en alternance : 12,30 € / h, soit 8 605 € pour le parcours complet de 750 h Formation prise en charge par l'OPCO (OPérateur de COmpétence) de la branche professionnelle Gratuité de la scolarité pour les apprenants sous contrat de travail en alternance - Formation professionnelle : 9,90 € / h, soit 7 425 € pour le parcours complet de 750 h Frais annexes : 108 € ou selon tarif en vigueur pour Taxe sur permis Fluvial 300 € pour hébergement semaines de professionnalisation à des techniques spécifiques 13j (Cap Breton-Argentat-Angoulême) Prise en charge OPCO (CPF, Compte Personnel de Formation ou dispositif Pro-A) Demandeur d'emploi : CPF et/ou aide individualisée. 																				
<p>Responsable de l'action</p>	<p>Olivier POURTEYRON</p>																				
<p>Formateurs, Animateurs et intervenants</p>	<table border="0"> <tr> <td>Olivier POURTEYRON</td> <td>Licence STAPS - BEES</td> </tr> <tr> <td>Mathieu MALANDAIN</td> <td>BTS GPN - BAFD</td> </tr> <tr> <td>Alain de MATHA</td> <td>DUT Techniques de Commercialisation – DEES (II)</td> </tr> <tr> <td>Arnaud DENOUEIX</td> <td>DUT Génie Biologique - BPJEPS PDL</td> </tr> <tr> <td>Stéphane JARDIN</td> <td>Maîtrise de Sciences naturelles - BP JEPS P.D L</td> </tr> <tr> <td>Jean -Christophe BOUT</td> <td>D.E.S.S. Hydrobiologie - BPJEPS PDL</td> </tr> <tr> <td>ESTINGOY Geoffroy</td> <td>Master Science & Technologie</td> </tr> <tr> <td>Luc DESSAINT</td> <td>Moniteur guide de Pêche en Dordogne,</td> </tr> <tr> <td>Pascal MONTANGON</td> <td>Moniteur guide de pêche</td> </tr> <tr> <td>Christophe BARRIOLA</td> <td>Moniteur guide de pêche, détenteur UCC mer</td> </tr> </table>	Olivier POURTEYRON	Licence STAPS - BEES	Mathieu MALANDAIN	BTS GPN - BAFD	Alain de MATHA	DUT Techniques de Commercialisation – DEES (II)	Arnaud DENOUEIX	DUT Génie Biologique - BPJEPS PDL	Stéphane JARDIN	Maîtrise de Sciences naturelles - BP JEPS P.D L	Jean -Christophe BOUT	D.E.S.S. Hydrobiologie - BPJEPS PDL	ESTINGOY Geoffroy	Master Science & Technologie	Luc DESSAINT	Moniteur guide de Pêche en Dordogne,	Pascal MONTANGON	Moniteur guide de pêche	Christophe BARRIOLA	Moniteur guide de pêche, détenteur UCC mer
Olivier POURTEYRON	Licence STAPS - BEES																				
Mathieu MALANDAIN	BTS GPN - BAFD																				
Alain de MATHA	DUT Techniques de Commercialisation – DEES (II)																				
Arnaud DENOUEIX	DUT Génie Biologique - BPJEPS PDL																				
Stéphane JARDIN	Maîtrise de Sciences naturelles - BP JEPS P.D L																				
Jean -Christophe BOUT	D.E.S.S. Hydrobiologie - BPJEPS PDL																				
ESTINGOY Geoffroy	Master Science & Technologie																				
Luc DESSAINT	Moniteur guide de Pêche en Dordogne,																				
Pascal MONTANGON	Moniteur guide de pêche																				
Christophe BARRIOLA	Moniteur guide de pêche, détenteur UCC mer																				
<p>Evaluation de l'action</p>	<p>Le diplôme BP est obtenu par la capitalisation des 4 UC validées lors de 3 situations d'évaluations certificatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ UC 1 & 2 : Dossier structure de stage et Projet d'animation (écrit + oral) ▪ UC 3 : Dossier technique de mise en situation d'animation (écrit + pratique + oral) ▪ UC 4 : Dossier-fiches de perfectionnement de techniques (écrit + pratique + oral) <p>Les UC 3 et 4 sont évaluées en situation professionnelle, par une commission, dans une ou des situations d'encadrement et d'animation.</p> <p>Possibilité de validation indépendante de chaque UC. Pour la validation totale (4 UC), le bénéfice des UC déjà validées reste acquis sur une durée de 5 ans.</p> <p>Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est composé à parts égales : de formateurs et cadres techniques (dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat) ; de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés.</p> <p>L'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires par enquête :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Employeur : enquête de satisfaction individuelle et collective dès la fin de l'action ▪ Apprenant : évaluation individuelle de l'action en fin de parcours, enquête d'insertion et pertinence de la qualification à 6 mois et 3 ans 																				
<p>Mise à jour</p>	<p>Juillet 2020</p>																				